



Limoges, le **22 MAI 2023**

Cahier des Charges Prestations d'appui à la réalisation de diagnostics territoriaux

1- Cadre de la commande

Afin de préparer les futurs pactes locaux de solidarité, il est demandé d'établir des diagnostics territoriaux sur l'offre de service et le niveau de réponse aux besoins des habitants du territoire concernant quatre axes :

- ☐ l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté ;
- ☐ la sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail ;
- ☐ la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers ;
- ☐ le volet solidaire de la transition écologique.

La présente consultation vise la réalisation dans un premier temps d'un état des lieux, pour la Haute-Vienne, permettant de comparer les besoins du département avec l'offre de service existante sur plusieurs domaines d'actions pour chaque axe du pacte des solidarités. Le travail sollicité devra s'appuyer autant que possible sur la documentation existante en la complétant en opportunité par des analyses *ad hoc*.

2 – Description des prestations demandées

L'état des lieux à réaliser devra comporter à minima trois étapes d'analyse :

Etape 1 : analyse des différentes situations de pauvreté des territoires et des besoins de prise en charge à partir des données statistiques du territoire transmis par l'INSEE.

Etape 2 : analyse synthétique du niveau et de la coordination de l'offre d'accompagnement sur des publics

De manière **non limitative**, cette analyse pourra mobiliser :

- Les différents schémas existants sur le département.
- Les diagnostics thématiques précédemment établis s'inscrivant dans les orientations du Pacte.
- Les éléments statistiques territoriaux produits par l'Etat et ses opérateurs, et notamment ceux de Pôle emploi, de la CAF et de la DREES, les travaux des observatoires régionaux et/ou départementaux portés par l'Etat et/ou les collectivités territoriales (Ocarina etc.) ainsi que les documents existants fournis par les autres acteurs du territoire (ARS, DASEN, CPAM, missions locales etc.)
- Les rapports d'exécution des précédentes contractualisations (CALPAE, SPIE).
- Les analyses des besoins sociaux réalisés par les CCAS/CIAS.
- Les cartographies de l'offre existantes (DORA, Soliguide, etc.)
- Des entretiens avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire, notamment pour actualiser l'avancement de projets mentionnés dans les documents de cadrage existants.

- Des analyses des données d'activité des services publics et des questionnaires usagers réalisés *ad hoc* sur certains dispositifs pré-identifiés, en accord avec le commissaire à la lutte contre la pauvreté et les services du conseil départemental.

Une attention particulière devra être portée aux actions conduites à l'échelle départementale au titre des PDI et PTI, aux actions définies et mises en œuvre dans des territoires spécifiques (contrat de ville, territoires d'industrie, CRTE, revitalisation rurale...).

Une attention particulière est aussi appelée sur une analyse intra-départementale du territoire (offre et besoins) afin de tenir compte notamment des différences entre secteurs ruraux et urbains du territoire. La restitution sur la base de cartes serait un plus.

Etape 3 : Propositions de pistes de travail à partir des analyses réalisées en étapes 1 et 2, en lien avec l'État et le Conseil Départemental

3 - Restitution

Les livrables devront être rendus pour le 10/09/2023. Une réunion de présentation du diagnostic sera organisée entre le 15 et le 30 septembre 2023.

Le prestataire, en lien avec la direction départementale de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) et le Conseil Départemental, réalisera une synthèse de l'offre existante sur le département à l'aide de la documentation et les données statistiques disponibles et en interrogeant l'ensemble des acteurs et bénéficiaires concernés.

La structure devra démontrer l'articulation des dispositifs existants et porter une attention particulière aux coordinations opérationnelles structurées avec Pôle emploi dans la perspective de la mise en œuvre de France Travail dès 2024.

Ce travail de synthèse permettra l'État et au Conseil Départemental à l'issue de dégager des pistes d'actions en vue du futur pacte local des solidarités.

Par ailleurs, il sera demandé de contribuer à l'organisation des comités de suivi de ce diagnostic en lien avec la DDETSPP et le Conseil Départemental ainsi que les autres acteurs concernés. Cette contribution consistera notamment à concevoir des outils et de la documentation thématique, à organiser des temps d'échanges avec les intervenants en amont de ces instances et à animer ces comités de suivi.

4 – Connaissances et compétences attendues

- ❖ connaissance large des thématiques de la stratégie pauvreté tels que la petite enfance, l'aide alimentaire, l'accès aux droits, la formation pour les plus jeunes, l'inclusion numérique, l'insertion par l'emploi, les inégalités de santé, la transition écologique solidaire ;
- ❖ connaissance des acteurs de la lutte contre la pauvreté du département (services de l'Etat, collectivités, CAF, réseau associatif, personnes concernées,...) ;
- ❖ connaissance des dispositifs et des acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales etc.)

La structure devra transmettre une liste de prestations similaires réalisées au cours des cinq dernières années avec mention du commanditaire et du volume en temps de la prestation.

5 – Choix de l'offre la mieux-disante

L'analyse et le choix de l'offre mieux-disante se fera par les critères suivants :

- les compétences et moyens dédiés à la prestation demandée ;
- la méthodologie employée et les modalités d'organisation des prestations demandées ;
- la description des livrables et des délais associés ;
- les prix des prestations.

Une phase de mise au point technique et/ou de négociation de l'offre pourra être déclenchée si la DDETSPP le juge nécessaire.

6 – Dépôt de l'offre

Dans le cadre précédemment fixé vous êtes invités à remettre une offre par retour de courriel comportant :

- une présentation synthétique du candidat ;
- un mémoire technique ;
- un Relevé d'Identité Bancaire ;
- un extrait récent du KBIS ;
- les attestations fiscales et sociales ;
- un budget prévisionnel.

Les documents relatifs à la candidature et à l'offre devront être adressés uniquement par voie électronique aux adresses suivantes :

ddetspp-direction@haute-vienne.gouv.fr
ddetspp-iaepv@haute-vienne.gouv.fr

La date limite de réponse est fixée au 8 juin 2023 à 23 heures 59.